

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Barnston-Ouest, dûment convoquée par madame la Maire Ghislaine Leblond. Cette séance extraordinaire est tenue au centre communautaire, 2081 chemin de Way's Mills, le 14 mars 2011, à 19h44 présidée par madame la Maire Ghislaine Leblond à laquelle assistaient les conseillers:

Madame Marianne Santschi,	Monsieur Richard D'Amour,
Monsieur Charles Brus,	Monsieur Serge Tremblay,
Madame Carole Blais,	Monsieur Jean-Pierre Pelletier

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit:

**1) Ouverture de la séance extraordinaire du 14 mars 2011.**

Madame la Maire souhaite la bienvenue à tous, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

Madame la Maire fait mention que lundi dernier, soit le 7 mars 2011 elle a décidé d'annuler la séance régulière du conseil pour des raisons de sécurité étant donné la tempête de neige (+ de 70 cm) et les routes impraticables. Les élus ont été rejoint immédiatement par téléphone afin de les avertir de la décision de madame la Maire et la séance devenue extraordinaire a été reportée au 14 mars, soit le lundi suivant. Les membres du conseil ont été dûment convoqués à cet effet.

11 03 033

**2) Lecture et adoption de l'ordre du jour du 14 mars 2011**

**Il est proposé par le conseiller Charles Brus,  
Appuyé par la conseillère Marianne Santschi, et il est résolu;**

Que l'ordre du jour du 14 mars 2011, soit adopté tel que présenté, en gardant le point « divers » ouvert, si tous les membres du conseil sont présents.

- 1.- **Ouverture**  
Prière et mot de bienvenue du maire
- 2.- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3.- **Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 10 janvier 2011 et du 7 février 2011.**
- 4.- **Première période de questions**
- 5.- **Suivi de la dernière assemblée**
  - 5.1 Rencontre prévue avec les responsables du ministère des Transports à la demande du conseil municipal
  - 5.2 Adoption avec ou sans modification, du document déposé par le comité consultatif en urbanisme intitulé « Orientations d'aménagement et de développement du territoire municipal pour la période 2011-2020 » - mode de diffusion.
  - 5.3 Visite des lieux par le ministère des Transports concernant la demande d'un panneau d'Arrêt sur le chemin Bean par monsieur Jacques Grenier.
- 6.- **Correspondance**
  - 6.1 Adoption du règlement #219 – fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2011 et les suivants
  - 6.2 Résolution – provenance des fonds pour la dépense du concept architectural – reconstruction du pont #7172 chemin Way's Mills
  - 6.3 Demande d'une lettre d'appui au Club agroenvironnemental de l'Estrie
  - 6.4 Semaine nationale de l'Action bénévole 2011
  - 6.5 Société canadienne des Postes – reconnaissance de Barnston-Ouest
  - 6.6 Demandes d'aide financière
    - 6.6.1 « Make way for Youth Estrie »

- 6.6.2 École secondaire la Frontalière
- 6.6.3 Relais pour la Vie – par Madame Laurette Veilleux
- 6.7 Congrès ADMQ (ass des directeurs municipaux du Québec) 8-9-10 juin 2011

**7.- Rapport des élus.**

- 7.1 Rapport de madame la Maire, rapport des activités à la MRC de Coaticook
- 7.2 Rapport des conseillers

**8.- Rapport de l'inspecteur municipal et voirie.**

- 8.1 Dépôt du rapport mensuel.

**9.- Rapport de la directrice générale.**

- 9.1 Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement
- 9.2 Dépôt du rapport mensuel de la directrice générale
- 9.3 Réunion du comité forêt continuation des travaux sylvicoles (marquage)

**10.- Trésorerie.**

- 10.1 Dépôt des listes : comptes payés, dép incompressibles et comptes à payer.
- 10.2 Dépôt du rapport trimestriel au 28-02-2011

**11.- Divers.**

**12.- Deuxième période de questions**

**13.- Levée de la séance.**

**Adoptée à l'unanimité.**

11 03 034

**3) Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 janvier 2011 et du 7 février 2011.**

**Il est proposé par le conseiller Richard D'Amour,  
Appuyé par le conseiller Serge Tremblay et il est résolu ;**

Que les procès-verbaux ci-haut mentionnés, soient adoptés tels que rédigés.

**Adoptée à l'unanimité.**

**4) 1<sup>ere</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Rien à signaler

**5.1) Rencontre prévue avec les responsables du ministère des Transports à la demande du conseil municipal**

Rappel de ladite rencontre qui est fixée à demain, le 15 mars à 14h30 au centre communautaire, les membres du comité patrimoine et culture seront également invités à y participer.

**Arrivée de la conseillère Carole Blais, il est 19h48.**

11 03 035

**5.3) Demande de monsieur Jacques Grenier concernant l' « Arrêt-Stop » sur le chemin Bean et la sécurité des lieux**

Attendu la demande de monsieur Jacques Grenier en décembre dernier, concernant l'« Arrêt-Stop » sur le chemin Bean et la sécurité à cet endroit ;

Attendu que ladite signalisation avait, antérieurement été installée par le ministère des Transports (MTQ);

Attendu que le 3 février dernier, un responsable du MTQ a visité les lieux avec l'inspecteur municipal et qu'il en déduit que l'ajout d'un signal d'arrêt à cette intersection ne représente pas d'avantage ou de gain en sécurité car la signalisation actuelle est en place depuis plusieurs années, donc les usagers y sont familiers, qu'aucun accident n'a été rapporté à cet endroit et que le comportement des usagers est adapté à l'environnement actuel ;

**A CES CAUSES,**  
**Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier,**  
**Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu ;**

Que suite à l'analyse de ces commentaires, le conseil municipal n'apportera aucun changement à la signalisation actuelle pour les motifs ci-hauts énumérés.

**Adoptée à l'unanimité.**

11 03 036

**5.2) Adoption avec ou sans modification, du document déposé par le Comité Consultatif en urbanisme intitulé « Orientations d'aménagement et de développement du territoire municipal pour la période 2011-2010 » - mode de diffusion.**

**Il est proposé par le conseiller Charles Brus,**  
**Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier et il est résolu ;**

**Que les membres du conseil adoptent ledit document suite aux modifications suivantes :**

**P.3 Supporter un développement économique fondé sur la ruralité**

**Le premier point est modifié par celui-ci :**

*« Nos entreprises agricoles doivent s'épanouir et les autres interventions industrielles, souvent incompatibles ne devraient pas entrer en conflit avec leur exploitation. »*

**Le deuxième point est modifié par celui-ci :**

*« Le développement de notre milieu passera en bonne partie par le domaine de l'agro-alimentaire, par la production et par la mise en marché des produits dérivés. »*

(correction de ce paragraphe lors de l'adoption de ce procès-verbal le 04-04-2011 #11-04-049)

**P.4 Favoriser la participation citoyenne à la vie collective**

**Le deuxième point est remplacé par celui-ci :**

*« Le Conseil municipal doit rechercher et animer la participation citoyenne »*

**P.5 Objectifs de développement**

**Le cinquième point est remplacé par celui-ci :**

*« Faire un suivi serré des revenus et des dépenses de la Municipalité. »*

**P.5 Mesures complémentaires aux objectifs d'aménagement et de développement**

**Le sixième point est remplacé par celui-ci :**

*« Publier un guide d'aménagement, de construction et de rénovation des bâtiments résidentiels et agricoles pour fournir des conseils aux citoyens en vue de la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel sur le territoire. »*

**Adoptée à l'unanimité.**

11 03 037

**6.1) Adoption du règlement #219 – fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2011 et les suivants**

**Règlement #219, fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2011 et les suivants.**

---

ATTENDU QUE un avis de motion et projet du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du Conseil tenue le 10 janvier 2011 par la conseillère Marianne Santschi;

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Richard D'Amour,**

**APPUYÉ PAR la conseillère Marianne Santschi;**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, d'adopter le présent règlement, et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :**

Que le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest, ordonne et statue par Le présent règlement ainsi qui suit, à savoir,

**Article 1**

Le présent règlement remplace le règlement numéro 213, adopté le 11 Janvier 2010 et portant sur le même sujet.

**SECTION I – RÉMUNÉRATION FIXÉE PAR LA MUNICIPALITÉ**

**Article 2**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, une rémunération annuelle de 8067.09\$ sera accordée au Maire. Quant aux conseillers, ils recevront un montant de base de 806.71\$, auquel s'ajoutera un montant de 107.56\$ pour chaque présence à une séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, ainsi que 53.78\$ pour chaque présence à une réunion de comité. Par contre, aucun montant supplémentaire ne sera alloué lors de présence aux séances de travail précédant la séance du conseil.

Toutefois, selon les articles 12 à 16 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, ils auront droit à un minimum de 823\$.

**Article 3**

Lesdites rémunérations seront composées d'un salaire et d'une allocation de dépenses :

<b>Le maire :</b>	salaire :	5 378.06\$
	allocation de dépenses :	<u>2 689.03\$</u>
<b>Total</b>		<b>8 067.09\$</b>

<b>Les conseillers :</b>	montant	présence réunion	présence réunion
	de base	du conseil	de comité
Salaire	537.81\$	71.71\$	35.85\$
Allocation de dépenses	<u>268.90\$</u>	<u>35.85\$</u>	<u>17.93\$</u>
<b>Total</b>	<b>806.71\$</b>	<b>107.56\$</b>	<b>53.78\$</b>

**SECTION II – INDEXATION**

**Article 4**

La rémunération fixée à la section I sera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 indexée annuellement selon la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) global de la Banque du Canada du mois de septembre à août de l'année précédente ou minimalement à 1% en cas d'IPC négatif ou faible.

**SECTION III – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION**

**Article 5**

Les rémunérations seront payées en trois versements, soient en avril, août et décembre de chaque année.

**Article 6**

Les montants requis pour payer ces rémunérations seront pris à même le fonds général de la Municipalité et un montant suffisant sera annuellement approprié au budget à cette fin.

**Article 7**

En outre des rémunérations mentionnées ci-haut, le conseil pourra aussi autoriser par un membre du conseil pour le compte de la Municipalité, pourvu qu'elles aient été autorisées par résolution du conseil. ( Article 25-26 C.M.)

**Article 8**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les prescriptions de la loi.

**Adoptée à l'unanimité.**

11 03 038

**6.2) Provenance des fonds pour la dépense du concept architectural – reconstruction du pont #7172 chemin Way's Mills**

Attendu qu'il y a lieu de corriger la résolution 10-11-227 quant à la provenance des fonds relativement à cette dépense nette de 21 575\$ ;

**Il est proposé par le conseiller Charles Brus,**

**Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu;**

Que par cette résolution, le conseil municipal engage la somme de 21 575\$ provenant de son fonds général de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010.

**Adoptée à l'unanimité.**

11 03 039

**6.3) Lettre d'appui au Club agroenvironnemental de l'Estrie**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de ladite demande datant du 7 février dernier ;

**Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier,  
Appuyé par le conseiller Serge Tremblay et il est résolu;**

Que par cette résolution, la municipalité désire manifester son appui au Club agroenvironnemental de l'Estrie afin de la soutenir dans son intention d'ouvrir un point de service à Coaticook en venant s'installer dans la partie vacante des locaux du MAPAQ à Coaticook.

Que les membres du conseil sont convaincus qu'une telle initiative serait particulièrement bénéfique pour les agriculteurs de la région en plus de favoriser le développement régional en agriculture et de contribuer au développement économique du milieu agricole de la région.

**Adoptée à l'unanimité.**

11 03 040

**6.4) Semaine nationale de l'action bénévole – demande d'aide financière, Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook**

Attendu que dans le cadre de la semaine nationale de l'action bénévole ledit organisme souligne l'implication des bénévoles lors d'une soirée reconnaissance qui se tiendra le 15 avril prochain ;

**Il est proposé par le conseiller Serge Tremblay,  
Appuyé par la conseillère Marianne Santschi et il est résolu;**

Que la municipalité contribue financièrement à cet événement en octroyant la somme de 100\$.

Que la municipalité suggère « madame Marie-Claire Ashby » en tant que bénévole 2011 ;

Que la municipalité procède à l'inscription de la bénévole honorée accompagnée de son époux, d'un invité supplémentaire de son choix et de madame la Maire afin d'assister à ce super-reconnaissance en déboursant les coûts s'y rattachant.

**Adoptée à l'unanimité.**

**6.5) Société Canadienne des Postes – reconnaissance de Barnston-Ouest dans l'adresse postale.**

En mars 2010, par résolution, la municipalité avait demandé à la société Canadienne des Postes de reconnaître le nom de la municipalité : « Barnston-Ouest » au niveau de l'adresse postale, suite à des problèmes soulevés par les citoyens aux niveaux du 911, Hydro-Québec, recherche sur Google. En réponse à ladite demande, la Société Canadienne des Postes accepte de procéder à cette reconnaissance mais les codes postaux actuels devront également être changés car la municipalité est desservie par trois (3) bureaux de postes dont Coaticook,

Ayer's Cliff et Stanstead, ceux de Barnston-Ouest auraient des codes postaux uniques pour Coaticook (débutant par J1A XXX), pour Ayer's Cliff (débutant par J0B XXX) et Stanstead (débutant par J0B XXX). De plus, les contribuables de Barnston-Ouest auraient un (1) an pour procéder à tous leurs changements d'adresses. Pour ces raisons, les membres du conseil demandent à vérifier auprès des citoyens par le biais du Journal, leur opinion à savoir, s'ils désirent que la municipalité procède à cette reconnaissance du nom de la municipalité « Barnston-Ouest » avec implication ....

11 03 041

**6.6.1) Demande d'aide financière – l'organisme « Make Way for Youth Estrie »**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de ladite demande écrite, datant du 1<sup>er</sup> février dernier ;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;**

Que les membres du conseil ne participeront pas financièrement à cette demande.

**Adoptée à l'unanimité.**

11 03 042

**6.6.2) Fondation la Frontalière – campagne de financement 2010-2011**

**Il est proposé par la conseillère Marianne Santschi,  
Appuyé par le conseiller Serge Tremblay;**

Que le conseil municipal autorise la somme de 100\$ à titre d'aide financière au secteur « Évènement ».

**Adoptée à l'unanimité.**

**6.6.3) Relais pour la Vie – par Madame Laurette Veilleux**

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

A la demande du conseil municipal, la directrice générale fournira un exemple de politique sur les dons et commandites pour la prochaine séance de travail.

11 03 043

**6.7) Inscription au congrès 2011 – Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)**

**Il est proposé par la conseillère Carole Blais,  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier et il est résolu;**

Que la municipalité autorise la directrice générale à assister au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra à Québec les 8-9-10 juin 2011.

Que la municipalité en défrayera les coûts d'inscription et remboursera les frais de déplacement, d'hébergement et de repas s'y rattachant.

**Adoptée à l'unanimité.**

**7.1) Rapport des élus**

Madame la maire fait part au conseil de ses diverses activités. Le conseiller Jean-Pierre Pelletier énumère ses activités du mois.

**8.1) Rapport de l'inspecteur municipal**

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de février 2011.

**9.1) Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement**

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de février 2011.

**9.2) Rapport de la directrice générale**

Dépôt du rapport mensuel de la directrice général sur les frais de déplacement du mois de février 2011.

**9.3) Réunion - Comité forêt continuation des travaux sylvicoles (marquage)**

Une réunion dudit comité est fixée à mardi le 22 mars à 19h30 au centre communautaire.

11 03 044

**10.1) Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer**

Attendu que la directrice générale a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A)	Comptes payés en février- #11-02-029	112 041.06\$
B)	Dépenses incompressibles	1 761.74\$
C)	Salaires février	5 173.05\$
D)	Comptes à payer au 7 mars 2011	56 774.99\$

Attendu que la directrice générale met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

**Il est proposé par la conseillère Carole Blais,  
Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu;**

D'autoriser la directrice générale à procéder au paiement des comptes à payer (D) au montant de 56 774.99\$, tel que présenté aux membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité.**

**10.2) Dépôt du rapport trimestriel au 28 février 2011**

Dépôt du rapport trimestriel au 28 février 2011, préparé par la directrice générale.

11 03 045

**11.1) Projet d'Hydro-Québec - identification des hameaux**

**Il est proposé par le conseiller Richard D'Amour,  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier et il est résolu;**

D'autoriser madame la Maire a demandé une soumission à madame Carole Batrie pour la conception desdits panneaux d'identification de Way's Mills et Kingscroft.

**Adoptée à l'unanimité.**

11 03 046

**11.2) Dépôt de la lettre de démission du conseiller Charles Brus**

**Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier,**

**Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu;**

D'accepter le dépôt de la lettre de démission du conseiller #3, Charles Brus, effective en date du 15 mars 2011.

**Adoptée à l'unanimité**

**11 03 047**

**13) Levée de la session**

**Il est proposé par la conseillère Marianne Santschi,  
Appuyé par la conseillère Carole Blais et il est résolu ;**

Que la séance soit levée, il est 22h29.

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**MAIRE**

---

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECC-TRÉSORIÈRE**